

Naissance de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi Un nouveau territoire de coopération européenne

Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, et Patxi López, président de la Communauté autonome du Pays Basque, ont signé le lundi 12 décembre 2011 à Vitoria en Espagne l'acte de naissance de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, sous la forme d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

L'objectif est d'approfondir la coopération entre les deux régions et de contribuer à la création d'un grand espace de relations, d'échanges et de projets communs constitué par un bassin de vie de plus de 5 millions d'habitants. Comme

l'indique Alain Rousset, "c'est la bonne échelle pour être plus compétitifs", en terme de développement économique, social et culturel. Le GECT contribue à construire l'Europe "par le bas", en rapprochant acteurs et territoires.

Trois priorités seront déclinées : l'accessibilité et le report modal, la croissance durable et le renforcement de l'identité eurorégionale. La nouvelle structure sera basée à Hendaye, elle comptera une assemblée de 20 membres issus des deux Régions, qui la financeront à parité. Alain Rousset en assurera la présidence pour les deux premières années.



Patxi López et Alain Rousset lors de la signature du 12 décembre 2011.

Première assemblée pour le GECT "Espace Pourtalet"

Après sa signature officielle le 19 mai 2011, la 1^{ère} Assemblée du GECT "Espace Pourtalet" a lancé officiellement sa mise en fonctionnement le 22 décembre dernier.

Créée pour 10 ans entre le Gouvernement d'Aragon et le Département des Pyrénées-Atlantiques, cette structure de gestion de projets opérationnels a son siège à Sabiñanigo à mi chemin entre Pau et Saragosse. L'assemblée délibérante comprend huit

représentants de chaque institution et l'équipe technique sera, dans un premier temps, composée d'un directeur.

Les axes de travail ont été définis : viabilité hivernale, développement économique, patrimoine, culture et tourisme. Derrière ces grandes thématiques, des projets concrets seront menés dès 2012/2013 comme une coordination efficace sur la viabilité hivernale avec la création d'un centre de déneigement

transfrontalier au Col du Pourtalet ; ce centre sera exploité l'été pour un usage touristique et culturel.

L'une des particularités du GECT consiste dans le fait qu'il n'a pas vocation à être une structure de gouvernance. Le GECT procure une plus grande visibilité et permet de développer des projets plus ambitieux, plus structurants et portés d'une seule "marque". En 2012, un diagnostic territorial sera engagé pour aller dans ce sens.

ÉVENE- MENTS

JANVIER - FEVRIER

Les Entretiens du Certu :
'Métropolisation et nouvelles urbanités', les 31 janv. et 1^{er} fév. à Lyon - A noter : un atelier traitera du transfrontalier

3^{èmes} Entretiens territoriaux :
'Culture' de l'Eurodistrict Regio Pamina, le 2 février à Wissembourg

EVENEMENTS DE LA MOT EN 2012

- L'Assemblée générale aura lieu le 4 avril à Paris et sera suivie le 5 au matin d'une réunion de la **Plateforme des techniciens**.

- La 1^{ère} réunion du groupe de travail "Energies renouvelables" piloté par l'Eurodistrict Regio Pamina se tiendra à la fin du mois de mai, à Lauterbourg. Pour plus d'infos : concetta.mundo@mot.asso.fr

- Une Conférence européenne organisée dans le cadre du CECICN (voir page 3) se tiendra les 25 et 26 juin à La Corogne, en Espagne.

- Un Séminaire sur l'observation des territoires transfrontaliers en partenariat avec la FNAU et la DATAR aura lieu à l'automne.

- Un Séminaire de restitution de l'étude Europ'Act*, ainsi qu'un Séminaire sur la pratique des GECT devraient également être proposés entre octobre et décembre 2012.

* Étude menée par la MOT visant à articuler, sur chaque frontière française, les stratégies, les programmes et les projets de territoires transfrontaliers.

Plus d'infos sur ces événements : www.espaces-transfrontaliers.eu

Bilan positif pour la 1^{ère} CCI transfrontalière créée en Europe

"BIHARTEAN" est une Chambre de Commerce et d'Industrie transfrontalière qui a été créée au Pays Basque en 2011 par la CCI Bayonne Pays Basque et la Càmara de Comercio de Gipuzkoa. Elle constitue le premier exemple européen de structure transfrontalière créée en commun par deux chambres de commerce.

Les principaux objectifs de BIHARTEAN sont d'impulser, coordonner et promouvoir les projets transfrontaliers, être un médiateur entre les entreprises de chaque côté de la frontière et développer leurs relations et leur potentiel de développement transfrontalier.

Après plus d'un an d'activité, la CCI transfrontalière affiche un bilan très positif : 250 entreprises de Gipuzkoa et Iparralde (Pays Basque français) ont fait appel à ses services. Ces entreprises représentent des secteurs très divers (commerce, services, industrie, innovation, tourisme, agro-alimentaire, etc.) à l'image de l'économie des deux territoires.

Parmi les actions menées figurent notamment la publication du premier catalogue transfrontalier



Présentation du catalogue transfrontalier de la sous-traitance à la Cumbre industrial de Bilbao, en septembre 2011.

d'entreprises de sous-traitance des deux territoires, des accompagnements individuels et l'organisation de deux rencontres "Entrepreneurs sans frontières" qui ont regroupé 200 entreprises.

Pour 2012, les actions porteront sur deux secteurs en priorité : le tourisme et la sous-traitance industrielle. Concernant le tourisme, il s'agira de favoriser les relations transfrontalières entre sites et musées afin d'aboutir à une offre commune et visible, dans sa dimension transfrontalière, aux touristes venus du monde entier. En matière d'industrie, BIHARTEAN sera un outil de prospection pour les entreprises de sous-traitance des deux territoires. D'autres projets comme la mise en place d'un observatoire transfrontalier du commerce ou la

réalisation d'une plateforme e-commerce transfrontalière sont également prévus.

En 2011, la CCI transfrontalière avait été créée sous la forme juridique d'un GEIE (Groupement européen d'intérêt économique), suite au soutien et à l'expertise de la MOT. Cette création a également bénéficié d'un financement européen dans le cadre du programme Interreg POCTEFA.



La zone d'intervention de la CCI transfrontalière BIHARTEAN s'étend sur le Pays Basque français et la Province de Gipuzkoa en Pays Basque espagnol. Ce territoire représente :

- près d'un million d'habitants
- 63 000 entreprises, principalement des PME.



www.bihartean.com

Actualités de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Le nouveau site www.rmtmo.eu

Trois événements majeurs ont marqué l'actualité de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT) ces derniers mois :

- Le 28 novembre 2011, la tenue du premier Comité politique de la RMT a constitué une "première" dans l'histoire du Rhin Supérieur. Son objectif était de simplifier le paysage institutionnel en matière de coopération transfrontalière tout en promouvant un

rapprochement étroit entre structures existantes. Ce comité est composé des représentants politiques des 4 instances de coopération institutionnelle : la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan, les quatre Eurodistricts, et le Réseau des Villes. Charles Buttner, président du Conseil général du Haut-Rhin a été nommé porte-parole du Pilier Politique, en 2012.

- En décembre, le site internet de

la RMT a officiellement été lancé. Accessible à l'adresse www.rmtmo.eu, il constitue un outil d'échange et de promotion commune du Rhin Supérieur.

- En octobre, avait également été lancé "l'Offensive Sciences" qui constitue le premier instrument trinational de financement de projets phares dans le domaine de la recherche et du développement.

ACTUALITÉS DE LA MOT

Voeux 2012 et nouveaux adhérents



La MOT vous souhaite un heureux passage en 2012 !

A cette occasion, une nouvelle carte des adhérents, sous la forme d'une affichette, a été publiée.

En 2011, et début 2012, les structures qui ont rejoint le réseau de la MOT sont : l'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre, la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de Haute-Savoie et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Télécharger la nouvelle carte des adhérents : http://www.espaces-transfrontaliers.eu/carte_adherents.pdf

Visualiser la carte de vœux électronique de la MOT : http://www.espaces-transfrontaliers.eu/voeux_2012

FICHE TECHNIQUE

Les outils de la coopération transfrontalière : Bases juridiques sur les frontières françaises

■ Dans le droit interne français, les collectivités territoriales (CT) frontalières et leurs groupements peuvent :

- adhérer à un **organisme public de droit étranger** ou participer au capital d'une personne morale de droit étranger auquel adhère ou participe au moins une CT (ou groupement) d'un Etat membre de l'UE ou du Conseil de l'Europe (art. L.1115-4 du code général des collectivités territoriales - CGCT).
- créer des **districts européens** avec leurs homologues étrangers pour exercer les missions qui présentent un intérêt pour chacun des participants (gérer des services publics ou équipement communs par exemple) (art. L.1115-4-1 du CGCT).
- créer des **sociétés d'économie mixtes locales** (SEML) avec leurs homologues étrangers (art. L1522-1 du CGCT).
- créer un **groupement d'intérêt public** avec des personnes morales étrangères de droit public et des personnes morales étrangères de droit privé chargées d'une mission de service public afin de mettre en œuvre et de gérer des projets et

programmes de coopération transfrontalière ou interrégionale (art. 103 de la loi n°2011-525).

■ Dans les accords interétatiques signés par la France avec des Etats riverains¹ :

- À la frontière franco-espagnole, grâce au Traité de Bayonne du 10 mars 1995, les CT frontalières et leurs groupements peuvent créer des **consorcios transfrontaliers**² leur permettant de gérer des équipements ou des services publics et de coordonner leurs décisions.
- L'Accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996 entre la France, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse ainsi que l'Accord de Bruxelles du 16 septembre 2002 entre la France et la Belgique leur permet de créer des

groupements locaux de coopération transfrontalière avec leurs homologues frontaliers en vue de réaliser des missions et des services qui présentent un intérêt pour chacun d'eux.

■ Dans le droit communautaire :

Le règlement relatif au **groupement européen de coopération territoriale** (GECT)

permet à toute personne morale appliquant le code des marchés publics (dont les CT françaises et leurs groupements) de créer un GECT pour porter des projets de coopération territoriale européenne.

Aucune de ces structures ne peut exercer de pouvoir de police ou de réglementation, ni percevoir d'impôt, ni exercer les attributions que les collectivités territoriales membres exercent en tant qu'agent de l'Etat.

En revanche, elles peuvent recevoir des financements communautaires quand elles réalisent des actions de coopération co-financées par l'UE, notamment au titre de la coopération territoriale européenne.

 Retrouvez les fiches juridiques de la MOT (outils, textes et exemples) sur L'Espace adhérents du site : www.espaces-transfrontaliers.eu (Accès adhérents > Ressources).

¹ Sur la base des principes définis par la Convention-cadre de Madrid du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités et autorités locales (Conseil de l'Europe).

² Etablissements publics de droit espagnol.

Travaux du CECICN

Les partenaires du CECICN*, se sont réunis à deux reprises en décembre et en janvier, dans les locaux de la MOT. Les travaux ont porté sur l'élaboration d'un document stratégique intitulé "Les villes et les régions engagées dans la coopération territoriale européenne" ainsi que sur l'organisation d'une conférence sur la coopération territoriale européenne, qui se tiendra les 25 et 26 juin à La Corogne en Galice et qui permettra notamment de présenter ce document stratégique.

Dans le contexte de la stratégie Europe 2020 et de la future politique de cohésion,

l'objectif du CECICN est de promouvoir la compétitivité des villes et des régions transfrontalières dans le but de surmonter les effets de la crise et de stimuler la croissance. La coopération territoriale européenne apparaît comme un moyen d'assurer l'intégration européenne et de renforcer le marché unique. Le document devrait être présenté à la DG Regio dans les prochaines semaines.

* Conference of European cross-border and interregional City Networks, qui réunit la MOT, le Réseau ibérique de villes transfrontalières (RIET), MedCités, le Forum des villes adriatiques et ionniennes, l'Union des villes baltiques et la Conférence des villes de l'arc atlantique.



Reunion des partenaires du CECICN le 15 décembre 2011 à la MOT.

REVUE DE PRESSE

Travailler en Belgique sera moins avantageux

Croix du Nord, 23 décembre

"Au 1er janvier 2012, la convention fiscale franco-belge de 1964 n'aura plus lieu d'être pour les nouveaux travailleurs. Le statut transfrontalier qui y était fixé permettait aux travailleurs de franchir la frontière pour exercer leur métier, tout en gardant les conditions d'imposition de leur pays de résidence."

La transhumance des salariés

Le Républicain lorrain, 10 janv.

"C'est une enquête poussée que vient de publier le portail statistique de la Grande Région [...]. Ce travail s'interroge sur "qui sont les travailleurs frontaliers de la Grande Région ? Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle."

Ports sans frontières

DNA, 17 janvier

"RheinPorts, qui rassemble les ports de Bâle-Mulhouse-Weil, a signé l'accord 'Connecting Citizen Ports 21'. Un accord inédit que sept ports fluviaux européens ont scellé [...]."

La création d'une plateforme

DNA, 17 janvier

"Mettre en relation les demandeurs d'emplois du côté français avec les entreprises installées de l'autre côté du Rhin, dans le Gewerbepark Breisgau, qui recherchent de la main-d'œuvre, c'est l'objectif du projet de plateforme initié par la communauté de communes de l'Essor du Rhin avec le soutien de Pôle Emploi et du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon."

Une convention reconnaît la scolarité outre-Rhin

DNA, 5 janvier - "Après 18 mois de bataille pour faire reconnaître légalement la scolarité de sa fille Juliette, 13 ans, et de quatorze autres enfants alsaciens épileptiques lourdement handicapés à l'Oberlinschule de Kork, Anne Laforge vient de remporter une victoire. Le 21 décembre, une convention transfrontalière permettant la prise en charge en tiers payant de ces enfants dans l'établissement allemand a été signée."

Début 2008, 58 000 actifs résidant en Haute-Savoie et 22 000 dans l'Ain

Le Dauphiné libéré, 3 janvier
"Ce sont les chiffres qui ont été retenus par l'Observatoire statistique transfrontalier pour établir cette carte. Elle dit où habitent ces personnes qui vont gagner leur vie, chaque jour, de l'autre côté de la frontière."

L'assurance maladie et le deuxième pilier dans le viseur du GTE pour 2012

Le Messager, 12 janvier

"Le président du Groupement transfrontalier européen, Michel Charrat, énumère les grands dossiers de l'année 2012 : Le libre choix de l'assurance maladie - L'évolution du nombre de permis de travail frontalier - La parité euro/franc suisse - Le deuxième pilier."

Le premier coup de pioche pourrait intervenir en 2014

Le Dauphiné libéré, 15 janvier
"L'enquête publique qui démarre demain porte sur un projet de plus de 7,5 milliards d'euros. Les 'accès français' de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon et Turin, soit 140 kilomètres, sont donc d'un coût comparable aux 8,2 milliards de la section internationale."

Politique régionale : partition complexe pour Johannes Hahn

Euractiv, 20 décembre

"La Commission cherche à orienter l'affectation des aides régionales vers les secteurs qu'elle juge stratégiques. Un carcan que la plupart des Etats membres refusent. La politique régionale, combien de divisions ? Beaucoup, à en juger par les propos des ministres européens, réunis le 16 décembre à Bruxelles. Pour l'immense majorité d'entre eux, la réforme qui se profile sur la période 2014-2020 caderasserait trop la finalité des fonds régionaux. Afin de lutter contre le saupoudrage des dépenses, la Commission européenne a souhaité recentrer la politique de cohésion sur des thématiques prioritaires. Résultat, dans les territoires avancés, 80% de l'enveloppe nationale du [FEDER] seraient consacrés aux PME, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la recherche et à l'innovation."

La coopération transfrontalière

Considérées, par le passé, comme des territoires périphériques, les régions transfrontalières constituent de nos jours un champ d'intervention privilégié pour réduire les disparités dans l'Union européenne.

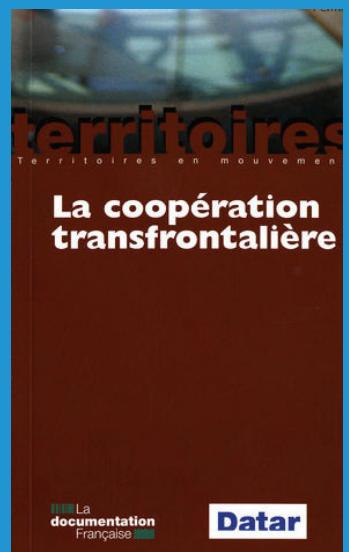
Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales françaises ont obtenu peu à peu, le droit de mener des actions de coopération avec les collectivités des États voisins ; celles-ci disposant déjà de larges champs d'initiatives, dans le cadre de systèmes décentralisés ou fédéralistes. Des organismes de coopération ont ainsi été créés, résultant d'accords transfrontaliers ou d'accords communautaires.

Néanmoins, des blocages juridiques subsistent qui nuisent au développement de certains territoires transfrontaliers. Pour remédier à cette situation, de nouvelles pistes sont à l'étude en France, et dans l'Union européenne.

Auteur : DATAR - Collection : Territoires en mouvement

Éditeur : La Documentation Française, Nov. 2011, 116p.

Commander l'ouvrage : www.ladocumentationfrancaise.fr - Prix : 8,55€



L'ACTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Mission Opérationnelle Transfrontalière
38, rue des Bourdonnais
75001 Paris France
Tel : +33 (0)1 55 80 56 80
www.espaces-transfrontaliers.eu

Directeur de publication : Jean Peyrony
Réalisation : Domitille Ayral

Photo page 1 : Alban Gilbert

Pour vous abonner, modifier ou supprimer votre abonnement :
www.espaces-transfrontaliers.eu
(onglet "Newsletter")

